

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY	Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINES-SAINT-PAUL	Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 207 Exploiter le dossier infirmier			
Ancien Code	PAIR2B07	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/J/T/W/J/W/T/C/J/T/W/J/W/T/ C/ ABI2070		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	16 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Gilly Nathalie TRICART (tricartn@helha.be) HELHa Jolimont Julie SIAKOUDIS (siakoudisj@helha.be) HELHa Mouscron HELHa Tournai - Salines Cécile GAILLET (gailletc@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'écriture professionnelle rend compte de la responsabilité de l'infirmier.e. La loi coordonnée relative à l'exercice des professions des soins de santé du 10 mai 2015, dans le chapitre 4 qui concerne l'exercice de l'art infirmier stipule que les prestations de soins infirmiers sont consignées dans un dossier infirmier.

Dans le contexte interprofessionnel actuel, la création d'un dossier Patient électronique est au cœur des projets. Il place le patient au cœur du dispositif de soins, favorise les échanges des données et garantit la qualité des pratiques professionnelle.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence OC5 Assurer la communication professionnelle

- OC5.2 Exploiter les technologies de l'information et de la communication dans le projet de santé
- OC5.3 Partager l'information avec les autres membres de l'équipe inter professionnelle concernant les clients, l'entourage ou la collectivité

Acquis d'apprentissage visés

Dans une situation clinique, rédiger une macro-cible sur base des données du dossier patient.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR2B07A Dossier patient informatisé et communication professionnelle 16 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR2B07A Dossier patient informatisé et communication professionnelle 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la ou les fiche(s) descriptive(s) de l'activité d'apprentissage.

La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage après délibération.

Les modalités d'évaluation spécifiques à chaque implantation sont décrites dans la ou les fiche(s) descriptive(s) d'activité d'apprentissage correspondante.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON
Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12

Mail : sante-tournai@helha.be
Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Dossier patient informatisé et communication professionnelle			
Ancien Code	21_PAIR2B07A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TABI2071		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	16 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Cécile GAILLET (gailletc@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE207 : Exploiter le dossier infirmier

L'écriture professionnelle rend compte de la responsabilité. La loi coordonnée relative à l'exercice des professions des soins de santé du 10 mai 2015, dans le chapitre 4 qui concerne l'exercice de l'art infirmier stipule que les prestations de soins infirmiers sont consignées dans un dossier infirmier.

Dans le contexte interprofessionnel actuel, la création d'un dossier Patient électronique est au cœur des projets. Il place le patient au cœur du dispositif de soins, favorise les échanges des données et garantit la qualité des pratiques professionnelles.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'unité d'enseignement 15 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation

Compétence 5 : Assurer la communication professionnelle

4.C5.2. Exploiter les technologies de l'information et de la communication dans le projet de santé

4.C5.3. Partager l'information avec les autres membres de l'équipe interprofessionnelle concernant les clients, l'entourage ou la collectivité

Acquis d'apprentissage de l'UE207

Dans une situation de patient en processus de réadaptation, rédiger une macro-cible sur base des données du dossier patient

Acquis d'apprentissage/objectifs de l'activité

- Expliquer les notions conceptuelles en lien avec le dossier infirmier (législation, contenu...).
- Compléter et/ou corriger et/ou structurer une transmission ciblée ou une macrocible à partir d'une situation de soins.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Aspect législatif : art infirmier – loi coordonnée & loi sur les hôpitaux de 2006

Pourquoi un dossier infirmier ? Quel en est le contenu ? Quelles sont les règles de base ? Freins et bénéfices ?

Dossier Infirmier Informatisé

Transmissions ciblées

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Cours magistraux

Exercices en groupe et/ou individuels

Dispositifs d'aide à la réussite

SAR

Sources et références

Voir notes de cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Disponibles sur Connect ED

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de l'activité d'apprentissage 207A « Dossier patient informatisé et communication professionnelle, transmissions ciblées, démarche clinique en soins infirmiers » se fera par un examen écrit . Celle-ci se déroule au Q1. L'examen est évalué sur 10 points.

Toute absence sans CM ou ML lors de l'examen sera considérée comme non présentée : « PP ».

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Les modalités d'évaluation sont les mêmes pour la 3ème période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de

département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).